



J'existe et je vote !

Comment voter pour les élections législatives ?

Au mois de juin 2022,
Ce sont les élections législative en France.

Les élections législatives servent à élire les députés.
Le vote se passe en deux tours.
Le premier vote se fera le dimanche 12 juin 2022.
Le deuxième vote se fera le dimanche 19 juin 2022.



Pour voter à ces élections, il faut :

- être majeur,
- être de nationalité française,
- être inscrit sur les listes électorales.

Les personnes sous tutelle ont le droit d'aller voter
sans demander l'autorisation de leur tuteur.



Pour savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales,
ou pour vous inscrire,
vous pouvez demander à la mairie de votre ville,
ou regarder sur internet sur :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1943

**Inscrivez-vous avant mercredi 4 mai 2022
si vous faites les démarches sur internet.
Ou avant vendredi 06 mai 2022
si vous faites les démarches en mairie.**



N'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage,
votre famille, ou aux professionnels des établissements.

